

VOS RENDEZ-VOUS

OBJECTIF 2024 : TRI DES DÉCHETS BIODÉGRADABLES

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront être équipés d'une solution de tri pour les déchets biodégradables. Nous vous éclairons.

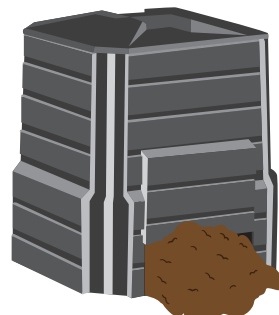


COMMENT ?

Bac séparé, compostage individuel ou collectif ; ils arrivent bientôt dans vos habitations. Il faudra trier tous les déchets qui peuvent être décomposés naturellement (épluchures, déchets alimentaires, produits verts : feuilles, herbes ...).

POURQUOI ?

Les « biodéchets » représentent un tiers de la poubelle des Français. Afin de limiter les gaz à effet de serre générés par leur traitement (enfouissement ou incinération), favorisons le compostage !



DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET, FAITES PARTIE DE L'AVENTURE

De novembre 2022 à avril 2023, réduisez vos déchets de 30%. Ça vous tente ? Nous vous aidons. Inscrivez-vous et participez à quatre ateliers :

- > Compostage
- > Fabrication de produits ménagers
- > Eco consommation et gaspillage alimentaire
- > Fabrication de produits cosmétiques



À découvrir aussi, des bons plans et des astuces, des rencontres et une visite collective.

Inscription obligatoire :
sieom-mer.fr ou au 06 17 21 99 43
Places limitées.
Inscriptions prolongées au 7 novembre
Défi gratuit

DITES STOP AUX PUBS !

Vous en avez marre de jeter les journaux publicitaires reçus dans votre boîte aux lettres ? Dites NON ! Grâce aux étiquettes STOP PUB, vous ne recevrez plus de publicité papier et diminuerez votre consommation d'environ 40 kilos par an !



RAPPEL : RESTEZ CONNECTÉS !



Retrouvez toutes vos informations de collecte grâce à votre localisation. Une nouvelle fonctionnalité est disponible sur notre site internet sieom-mer.fr. Renseignez votre adresse postale et retrouvez toutes les prochaines dates, points de collectes et consignes de tri.

À SAVOIR

VOTRE BAC DÉBORDE ?



Demandez une poubelle jaune PLUS GRANDE !

Suite à l'extension des consignes de tri, le Sieom échange gratuitement votre conteneur jaune actuel, par un plus grand.

Pour toute demande, contactez-nous sur : sieom-mer.fr/demarches-en-ligne



Édito

Pascal HUGUËT, Président, répond à nos questions

Quels sont les premiers résultats de l'extension des consignes de tri ?

Les usagers ont bien accueilli le projet. Ils ont rapidement vu le contenu de leur poubelle d'ordures ménagères diminuer (bac vert). Nos agents en charge de leur ramassage ont également vu une baisse significative du volume des ordures ménagères collecté. Nous nous interrogeons actuellement, à l'instar d'autres syndicats de collecte, sur l'adaptation des fréquences de collecte et pourquoi pas une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères avec en parallèle une incitation forte au compostage des biodéchets...

Quel est l'avenir de nos déchetteries ?

Au niveau des déchetteries, les règles changent également. Les filières de tri se multiplient : articles de sports et loisirs, articles de bricolage et de jardin, jouets, placo plâtre, polystyrène... Nous devons nous organiser au vu de la multiplication des conteneurs à installer pour continuer à assurer un accueil de qualité. Là aussi, des adaptations de nos équipements actuels seront à prévoir !

Nous voyons augmenter nos taxes pour un service égal, pourquoi ? Qu'en pensez-vous ?

Les activités de collecte et de traitement des déchets sont soumises depuis 2018 à une forte inflation causée par de nouvelles contraintes fiscales, réglementaires et économiques induisant de fait des charges supplémentaires : augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), alignement de la fiscalité du gasoil sur celle de l'essence, hausse du prix de l'électricité et des carburants, fluctuation importante des cours de vente des matériaux... Nous nous efforçons cependant de limiter l'impact de ces mesures par une politique de réduction de nos charges d'exploitation. La meilleure solution pour limiter cette hausse reste la diminution des déchets produits et la mobilisation de tous !

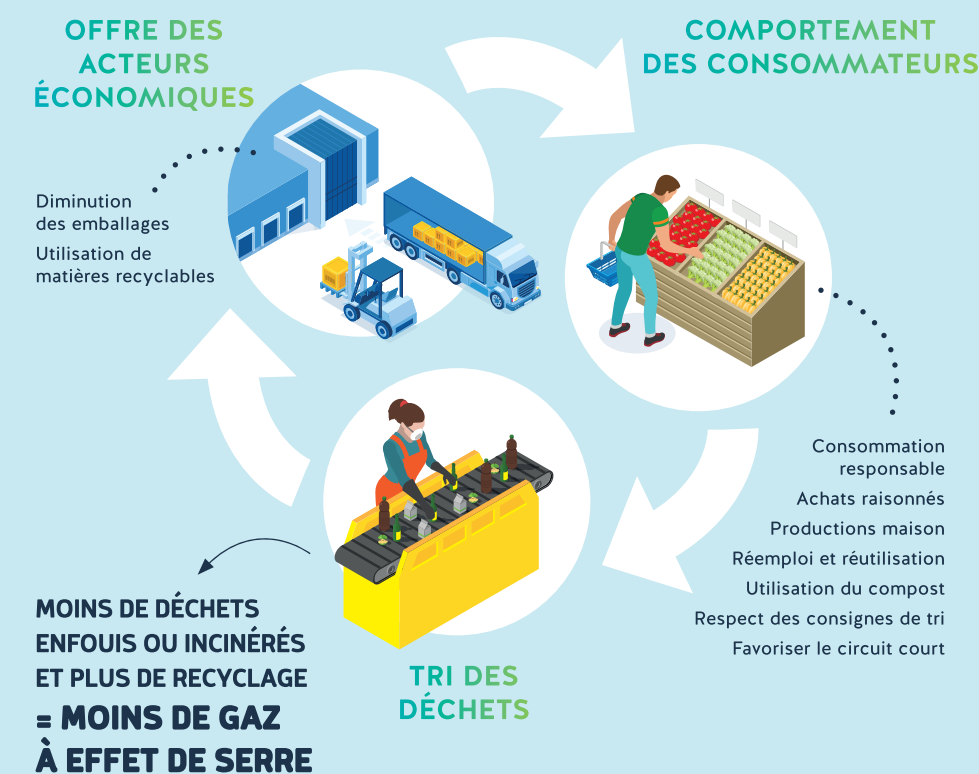


LA LETTRE DU SIEOM

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DU GROUPEMENT DE MER

NOUS SOMMES TOUS CONSOM'ACTEURS

Notre production de déchets a un impact direct sur le réchauffement climatique. Il faut agir ! C'est pourquoi, pour freiner le dérèglement de notre planète, nous nous engageons dans un programme local de réduction des déchets. Il a pour objectifs de sensibiliser sur diverses thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, éco-consommation, réparation, réemploi...) et de vous accompagner vers une consommation plus responsable. Ensemble, nous pouvons réduire notre impact environnemental grâce à de petits gestes au quotidien. Découvrez pourquoi et comment agir. Infographie explicative, prévention, astuces, témoignages ou informations pratiques, la lettre du SIEOM vous accompagne dans vos démarches.



CONTRÔLONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Marianne, 30 ans, Mer



« J'ai toujours connu les consignes de tri. Avec le changement climatique, ma manière de consommer évolue avec les années. Aujourd'hui, pour des questions écologiques et environnementales, je favorise le recyclage. J'adapte ma consommation en fonction des emballages et je favorise la seconde main. La gestion de mes déchets est impactée par mes habitudes quotidiennes : je bois l'eau du robinet que je filtre, j'utilise des cotons recyclables. Pour mes fruits et légumes, je prends toujours un sac en tissu plutôt que de prendre les sacs en plastique et je cuisine maison pour éviter les emballages des produits préparés. »

ELLES NOUS EN PARLENT

Sylvie, 59 ans, Muides-sur-Loire



« Depuis janvier 2022, les nouvelles consignes de tri ont changé notre quotidien. Si au début elles étaient contraignantes, aujourd'hui nous avons pris les bonnes habitudes. Mes ordures ménagères ont diminué d'un quart. Pour que ma poubelle jaune soit remplie moins rapidement, je fais l'effort d'aller jeter mes cartons à la déchetterie. Malgré tout, elle est rapidement pleine. Nous faisons donc attention à acheter moins d'emballage même si la grande distribution continue à en proposer toujours autant. Malheureusement, nous voyons trop peu de produits proposés en vrac. En conséquence, pour compenser et réduire mes ordures ménagères, je fais ma lessive, j'utilise le composteur et j'ai même acheté deux poules ! »

« AVANT D'ALLER À LA DÉCHETTERIE, PASSEZ À LA RECYCLERIE. VOS OBJETS AURONT UNE SECONDE VIE ! »



Les bonnes astuces de MANON RESSOURCES



Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères du Groupement de Mer
9, rue Nationale - 41500 MER - administration@sieom-mer.fr - 02 54 81 41 38 - www.sieom-mer.fr
Retrouvez-nous sur facebook : [sieom-mer](https://www.facebook.com/sieom-mer)

Directeur de la publication Pascal Huguët, Président Coordination Florent Léonard
Rédaction Camille Menereul - Création graphique :

LETTRE DU SIEOM - AUTOMNE 2022

AUTAINVILLE • AVARAY • BAIGNEAUX • BAUZY • BINAS • BOISSEAU • BRIOU • CHAMBORD • CONAN • CONCRIERS • COURBOUZON • COURMEMIN • CROUY-SUR-COSSON • DHIUZION • EPIAIS • FONTAINES-EN-SOLOGNE • JOSNES • LA CHAPELLE-ST-MARTIN • LA FERTE-SAINT-CYR • LA MADELEINE-VILLEFROUIN • LE-PLESSIS-LECHELLE • LESTIOU • LORGES • MARCHENOIR • MASLIVES • MER • MILLANCAY • MONTRIEUX-EN-SOLOGNE • MUIDES-SUR-LOIRE • NEUNG-SUR-BEUVRON • NEUVY • OUCQUES • RHODON • ROCHES • SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE • SAINT-LAURENT-NOUAN • SAINTE-GEMMES • SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE • SERIS • ST-LAURENT-DES-BOIS • SUEVRES • TALCY • THOURY • TRIPLEVILLE • VEILLEINS • VERNOU-EN-SOLOGNE • VILLENEUVE-FROUVILLE

NOS ASTUCES

CONTRÔLONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE REPRÉSENTE

29 KG
DE DÉCHETS
PAR PERSONNE
ET PAR AN.

VOUS POUVEZ
ÉCONOMISER
JUSQU'À 240€ !

COMMENT FAIRE ?

- Connaître vos stocks
- Identifier les aliments que vous avez chez vous et leurs dates de péremption. Inscrivez les dates limites en avant dans vos placards
- Préparer une liste de repas pour la semaine et vérifier régulièrement vos stocks
- Faire vos courses le ventre plein afin d'éviter les achats compulsifs
- Cuisiner ou congeler les restes de repas

IDÉE POUR CUISINER VOS RESTES :

- Faire une omelette
- Faire une soupe
- Pain rassis : faire des croûtons, de la chapelure, du pain perdu

L'ASTUCE DU CHEF

Pour rafraîchir une salade : plongez-la dans un saladier d'eau froide quelques heures



NOS OBJETS PEUVENT AVOIR UNE SECONDE VIE

Quoi de mieux que la réutilisation pour prolonger la durée de vie de vos biens et limiter votre impact environnemental ?

- **Cartons et emballages** : ne les jetez pas ! Utilisez-les pour d'autres envois
- **Meubles et vêtements** : ils ne vous plaisent plus ? Pensez à la revente dans les vide-greniers, brocantes ou aux dons (recycleries, associations caritatives)
- **Tee-shirts usagés** : découpez-les et créez vos propres chiffons ou éponges réutilisables (Tawashi)
- **Conserves, pots en verre, pinces à linge** : décidez votre intérieur. Transformez-les en objet de décoration
- **Brosses à dents usagées** : elles peuvent devenir des outils de nettoyage efficaces
- **Bouteilles en verre et bocaux** : gardez-les pour vos préparations liquides (soupes, jus, pâte à crêpe ...) et vrac (riz, pâte, céréale, farine, bicarbonate ...)
- **Barquettes / emballages plastiques** : elles résistent au froid. Utilisez les pour congeler vos plats.

LA GESTION DES DÉCHETS, UNE AFFAIRE DE TOUS !

Usagers, collectivités, entreprises, agriculteurs, restaurateurs et écoles : nous devons tous être maîtres de notre consommation et de la production de nos déchets. À chaque échelle, nous pouvons contribuer à la réduction de nos déchets.

ENTREPRISES

- Réduire les déchets
- Trier ses déchets en respectant la réglementation (tri 7 flux)
- Participer aux Eco-défis

USAGERS

- Composter ses biodéchets
- Respecter les consignes de tri
- Favoriser le réemploi et la réutilisation ainsi que les offres de location
- Utiliser les objets durables et réutilisables
- Coller l'autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres

RESTAURATEURS

- Favoriser le gourmet bag
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Favoriser le compostage des biodéchets

COLLECTIVITÉS

- Limiter la consommation de papier
- Sensibiliser et former les agents sur son utilisation rationnel
- Favoriser le broyage et le compostage des déchets végétaux

ÉCOLES

(AVEC INTERVENTION DU SIEOM)

- Créer des animations scolaires en faveur de la prévention des déchets
- Proposer des projets et ateliers sur le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser aux gestes éco-responsables

SIEOM

- Distribuer gratuitement les étiquettes STOP PUB
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Créer et animer un réseau de guides composteurs
- Mettre en place des zones de réemploi en déchetterie
- Faire émerger un projet de recyclerie sur le territoire en mobilisant les associations locales



L'ASTUCE BEAUTÉ

Le marc de café est un bon engrais, mais également un excellent gommage pour la peau. Ne le jetez pas, ou sinon, dans votre évier pour nettoyer les canalisations.